



DEPARTEMENT
des Landes

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

C.C.A.S

de

SÉANCE ORDINAIRE du 20.03.2024

SEIGNOSSE

L'An deux mille vingt-trois, le 20 mars 2024, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Pierre PECASTAINGS, en session ordinaire

Etaient présents :

Messieurs Pierre PECASTAINGS, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jean-Marc LESOUF,
Mesdames Ghislaine PEYON, Madame Sylvie PAUCET-ALHAITS, Mme Sylvie LOUSTALET, Mme Quitterie HILDEBERT, Mme BACON-CABY Martine,

Excusés :

Monsieur BEZIAT Patrice
Madame QUINOT Carine

Secrétaire de séance : Eric LECERF

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Délibération : 2024-03-20_08

Objet : Compte Administratif 2023 budget principal CCAS

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS, réuni sous la présidence de Pierre PECASTAINGS, Président du CCAS,

- Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des



dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

- Considérant que Monsieur Pierre PECASTAINGS, Président du CCAS, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget 2023, les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal CCAS sont arrêtés comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 720,00	183 000,00	191 720,00
Titres de recette émis (b)	2 311,58	151 195,68	153 507,26
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 311,58	151 195,68	153 507,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 720,00	183 000,00	191 720,00
Mandats émis (f)	458,99	156 918,61	157 377,60
Annulations de mandats (g)		14 322,19	14 322,19
Depenses nettes (h = f - g)	458,99	142 596,42	143 055,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 852,59	8 599,26	10 451,85
(h - d) Déficit			

RESULTATS BUDGETAIRES CUMULES				
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT EN 2023 (Titre au cpte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT	6 218.62		1 852.59	8 071.21
SECTION DE FONCTIONNEMENT	36 122.82	0.00	8 599.26	44 722.08
TOTAL	42 341.44	0.00	10 451.85	52 793.29

Monsieur PECASTAINGS quitte la salle,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité,

- **APPROUVE** les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal CCAS 2023 comme ci-dessus mentionnés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Et ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du CCAS

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 040-214002966-20240320-DEL08_CCAS_03-DE



Pour extrait conforme

Le Président,

Pierre PECASTAINGS



DELIBERATION TELETRANSMISE A
M. le Représentant de l'Etat
Le 26 mars 2024
Et publiée le 27 mars 2024
Rendu exécutoire le 27 mars 2024
(Loi du 02/03/1982
Complétée Loi 22/07/82)